

Hauptausgabe

24 Heures Lausanne  
1001 Lausanne  
021/ 349 44 44  
www.24heures.chGenre de média: Médias imprimés  
Type de média: Presse journ./hebd.  
Tirage: 29'304  
Parution: 6x/semaineN° de thème: 729.006  
N° d'abonnement: 729006  
Page: 15  
Surface: 156'511 mm<sup>2</sup>

## Cigarette électronique



# Les commerces offrent la nicotine à leurs clients

Le premier salon suisse consacré à l'e-cigarette ouvre ses portes demain à Montreux. Retour sur les pratiques, la législation et les aspects sanitaires liés au vapotage

**Romain Michaud**

«**L**a vente de liquides nicotinés pour la cigarette électronique est totalement illégale en Suisse, mais presque tous les commerces le font», explique Thierry Wyss, l'un des organisateurs du Swiss Vaping Days à Montreux. Cette réglementation ne touche que les professionnels. Les privés peuvent, eux, librement importer des produits nicotinés des pays qui l'autorisent ou commander par Internet de la nicotine pour leur consommation per-

sonnelle. La limite étant fixée à 150 ml de nicotine par personne et par commande.

Pour répondre aux besoins des consommateurs, les magasins spécialisés contournent la loi en offrant la nicotine à leurs clients. Ils rajoutent simplement de 0,3% à 2,5% de nicotine dans les différents arômes liquides choisis par le consommateur. «Certains commerces ont ouvert des clubs privés juste à côté du magasin, les personnes s'inscrivent et peuvent donc, via cette association, nicotine les liquides qu'ils achètent», poursuit Thierry Wyss.

Du côté des professionnels du secteur,

c'est silence radio! Personne ne souhaite aborder la question. Pour le professeur Jacques Cornuz, directeur de la Policlinique médicale universitaire de Lausanne et responsable du Programme national pour l'arrêt du tabagisme «Vivre sans tabac»: «C'est un secret de Polichinelle, il est fort probable que de nombreux fumeurs le savent! Et tant mieux.»

«Oui je suis au courant, c'est pourquoi, face à ce principe de réalité, la future loi fédérale sur les produits du tabac (LPTab) projette d'autoriser la vente de liquides nicotinés», explique Karim Bou-baker, médecin cantonal.



«Je ne pense pas que les boutiques arriveraient à survivre sans faire cela. Selon moi, ils font preuve de civisme en fournissant en nicotine des personnes qui souhaitent arrêter de fumer, même s'ils transgressent les lois», juge de son côté Olivier Théraulaz, président de Helvetic Vape, Association suisse des utilisateurs de vaporisateurs personnels.

## «Le risque pour la santé est diminué de 95% avec la cigarette électronique en comparaison à une cigarette classique»

### Jacques Cornuz

Professeur spécialiste du tabac et directeur de la Polyclinique médicale universitaire de Lausanne

### Nouvelle loi pour 2018?

La cigarette électronique n'est pas considérée juridiquement comme un produit du tabac. Elle est régie par la loi sur les denrées alimentaires. Une nouvelle loi sur les produits du tabac (LPTab), prévue au mieux pour 2018 et incluant l'autorisation des liquides nicotinés, est en préparation. Un projet qui coince sous la Coupole. Le Conseil des Etats a voté son renvoi au Conseil fédéral, un avis que ne partage pas la Commission de la santé publique du National qui veut que la loi soit discutée au parlement. En cas de vote défavorable par le Conseil national, en décembre, ou si la Chambre haute confirme son premier renvoi au printemps, le projet repartirait au Conseil fédéral et l'échéance pourrait être repoussée à 2021.

Cette loi ne satisfait pas complètement Olivier Théraulaz: «Pour supprimer le marché noir de la nicotine, il est nécessaire d'autoriser les liquides nicotinés en Suisse. Par contre, le projet vise aussi à assimiler l'e-cigarette aux produits du tabac. C'est ridicule d'aller dans ce sens-là, on n'aurait plus le droit de dire que la cigarette électronique est meilleure pour la santé qu'un autre produit du tabac, autrement ça serait considéré comme de la publicité.»

Le professeur Jacques Cornuz est plus

mitigé sur la question: «Même si le vapotage est considéré comme produit du tabac dans ce texte, mieux vaut peut-être avoir cette loi que pas de cadre du tout.»

«Selon une sérieuse étude britannique, le risque pour la santé est diminué de 95% avec la cigarette électronique comparée à une cigarette classique, si le consommateur arrête complètement de fumer du tabac», argumente le professeur Jacques Cornuz. Un chiffre également mis en avant au début du mois par Simone Buchmann, porte-parole de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) dans les colonnes de l'édition allemande de *20 minutes*. Ce chiffre est le résultat d'un rapport du Tobacco Advisory Group du Royal College of Physicians au Royaume-Uni. Une étude que tempère le médecin cantonal, Karim Boubaker: «Les résultats de cette étude ont été passablement critiqués. Même si la réduction des risques est actuellement largement admise, il reste difficile de la quantifier.»

Pour les vendeurs d'e-cigarettes, pas de doute, la plupart se sont débarrassés de leur addiction grâce aux produits de vapotage qu'ils proposent. «L'e-cigarette, c'est l'invention qui peut sauver le plus de vie au XXIe siècle, affirme Stéphanie Ceppi, de Vap-E Shop à Vevey. Certains pneumologues ou médecins généralistes nous envoient leurs patients.» Le professeur Jacques Cornuz est l'un d'entre eux. «Je pousse mes patients à aller voir les boutiques de vapotage, je les aiguille sur des sites et des forums spécialisés pour se renseigner. Je parle aussi de la cigarette électronique à mes étudiants dans mes cours. Je pense que, sur ce sujet, il est nécessaire d'être proactif.»

### Concurrence d'iQOS?

Le nouveau système iQOS de Philip Morris, qui fait chauffer une petite cigarette compressée, vient-il concurrencer le monde du vapotage? «Je pense que celui qui a essayé la vape ne va pas retourner sur des produits de l'industrie du tabac», explique Stéphanie Ceppi. Un avis partagé par Olivier Théraulaz: «Ce sont deux marchés différents, chaque personne dépendante à la cigarette qui



Hauptausgabe

24 Heures Lausanne  
1001 Lausanne  
021/ 349 44 44  
www.24heures.ch

Genre de média: Médias imprimés  
Type de média: Presse journ./hebd.  
Tirage: 29'304  
Parution: 6x/semaine

N° de thème: 729.006  
N° d'abonnement: 729006  
Page: 15  
Surface: 156'511 mm<sup>2</sup>

souhaite arrêter doit trouver ce qui lui convient. Je suis pour une réduction du risque pour la santé, même si elle vient de l'industrie du tabac.»

**Swiss Vaping Days** Casino Barrière de Montreux, sa de 10 h à 22 h, di de 10 h à 18 h. Des conférences traduites ainsi qu'une cinquantaine de marques seront présentes pour informer et faire tester le matériel au public. Entrée gratuite. [www.swissvapingdays.com](http://www.swissvapingdays.com)



Il existe des centaines d'arômes qui sont présentés et décrits aussi précisément que lors d'une dégustation de vin. CHANTAL DERVEY



## Non-fumeurs

### «Nous ne voulons plus être assimilés à des fumeurs»

Inutile d'essayer de demander à une personne qui utilise sa cigarette électronique: «Quel arôme fumes-tu en ce moment?» Il coupera court à votre question pour vous répondre qu'il ne fume pas, il vapote. «J'ai arrêté de fumer, pour moi c'est clair. Je ne veux pas être catalogué comme fumeur», explique Olivier Théraulaz, président de Helvetic Vape. A l'aéroport de Genève, je dois aller au fumoir pour vapoter, ça n'a aucun sens pour une personne qui a totalement arrêté la cigarette, alors, même si Cointrin l'a interdit, je vapote discrètement.»

Même son de cloche dans les magasins: «Nous ne voulons plus être

«A l'aéroport de Genève, je dois aller au fumoir pour vapoter, ça n'a aucun sens pour une personne qui a totalement arrêté la cigarette. Même si Cointrin l'a interdit, je vapote discrètement»

**Olivier Théraulaz**  
Président de Helvetic Vape

assimilés à des fumeurs, appuie Stéphanie Ceppi, de Vap-E Shop à Vevey. Je refuse d'aller dans un espace clos et m'exposer à la fumée passive.»

Pour le moment, l'e-cigarette n'est pas soumise aux législations des produits du tabac. Il est donc légal de vapoter dans les lieux publics. Les institutions et les entreprises peuvent, par contre, l'interdire dans leurs locaux. «Au restaurant, je demande toujours l'autorisation avant de vapoter», souligne Pedro Moreira, de la boutique Alter Smoke à Montreux et organisateur du salon. Je regarde si les gens autour de moi ont fini de manger, c'est une question de bon sens.»

## Substitut ludique ou dangereux?

● A l'intérieur des boutiques de cigarettes électroniques, l'œil est vite attiré par les couleurs, les dépliants remplis de femmes et d'hommes tatoués et branchés, les noms accrocheurs des produits ou encore les descriptions des arômes qui sont aussi précises que dans une épicerie fine. Ce marketing jeune et cool est souvent pointé du doigt par les détracteurs du vapotage.

«Le marketing est en effet particulièrement attirant pour les enfants, les adolescents et les jeunes adultes. Il n'est donc pas surprenant que ce groupe d'âge ait envie d'essayer ces cigarettes, s'exposant ainsi à un risque majeur de dépendance à la nicotine», souligne Karim Boubaker, médecin cantonal.

«La force numéro un de ce substitut, c'est qu'il est ultrafun, chaque personne peut faire parler ses goûts», explique Pedro Moreira, de la boutique Alter Smoke à Montreux et organisateur des Swiss Vaping Days.

Aucune étude ne démontre qu'il existerait un effet passerelle qui amènerait des adolescents non fumeurs à fumer après avoir essayé la cigarette électronique. Malgré cette constatation, le professeur Jacques Cornuz insiste sur le fait qu'il est nécessaire de rester prudent: «Je ne suis pas favorable à des produits accrocheurs et colorés, je pense qu'il faut limiter la publicité dans ce domaine.»